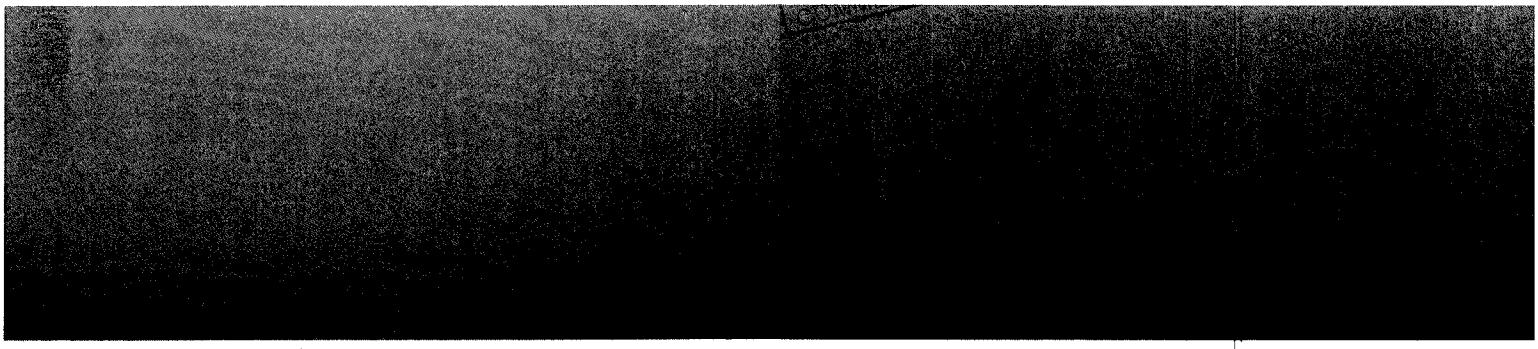
COPIE

GREFFE

MAZARS



# MEDOTELS

-:-:-:-:-

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

***Assemblée du 26 février 2010***

**MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# MEDOTELS

Siège Social : Zone Industrielle - 25870 Devecey
Société à responsabilité limitée au capital de 1 124 885,75 €
N° Siren : 421 216 276

# Rapport spécial du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Assemblée du 26 février 2010

# Rapport spécial du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

A l'Associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du 29 janvier 2010, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social. Nous avons également analysé la situation de la société, en application de l'article L. 223-43 précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique et en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Les capitaux propres tels qu'ils ressortent de la situation de la société établie par la Gérance au 31 décembre 2009, correspondant à 12 mois d'activité, s'élèvent à 129 456 324,25 € pour un capital social de 1 124 885,75 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

*Fait à Courbevoie, le 23 février 2010*

Le commissaire aux comptes

**MAZARS**

Jean-Pierre LADOUCE

